

CFDT-Culture • CFTC-Culture • SNAC-FO • SNAC-FSU • UNSA-SNSC

CADRAGE DES REMUNERATIONS DES AGENTS NON TITULAIRES Nouvelle proposition de l'administration en totale régression

La nouvelle proposition de l'administration concernant les 5 premiers groupes de rémunération des contractuels, est plus ou moins préjudiciable suivant les groupes.

Nous trouvons **inacceptable**, voire grave de conséquences, **pour les agents** qui détiennent les indices les plus bas (groupe 1 équivalent de la catégorie C) **que l'administration soit revenue sur le premier choix** qu'elle avait fait sur notre proposition. **Cette décision fait suite à la demande d'un syndicat** certes majoritaire mais qui avait choisi en connaissance de cause de boycotter toutes les réunions préparatoires sur le sujet.

En effet, **l'administration**, lors des multiples réunions préliminaires du groupe de travail auquel participaient plusieurs organisations syndicales, **avait accepté de fusionner les groupes 1 et 2** (en faisant un seul groupe 1 : **350 – 635**).

La **nouvelle proposition** de fourchette indiciaire (**350 – 560**) pénalise largement les agents dont l'indice est situé entre ces bornes. Plus d'un tiers des effectifs actuels des contractuels Ministère sont concernés (259 agents en groupe 1 sur 752*).

Ces nouvelles bornes indiciaires limitent la carrière des agents de ce groupe à une durée de **24,5 années**, alors que dans la **proposition précédente**, la durée de carrière était de **41,5 années** et l'**indice terminal à 635** au lieu de 560 dans la nouvelle proposition. C'est une **régression** très importante car dans les cartons de l'administration, seul un changement de « fonction/métier » permettrait d'accéder au groupe supérieur.

Parmi les 259 agents concernés une soixantaine d'agents détiennent déjà un indice situé entre 460 et 560 ce qui veut dire que compte tenu de l'évolution propre à ce groupe **ils seront bloqués à l'indice terminal dans 10 ans**. Ils le resteront pendant plusieurs années voire jusqu'à leur retraite s'ils ne changent pas de « fonction et/ou de métier ». Le système actuel avait cet énorme inconvénient de blocage rapide et ces nouvelles grilles étaient justement destinées à corriger ce gros défaut.

Ce serait pour nous, un énorme recul pour ces agents (dont certains sont d'anciens vacataires « permanents ») déjà outrageusement maltraités par le MCC en matière de rémunérations.

Quant à l'idée de caler parfaitement le groupe 1 sur la catégorie C des fonctionnaires de notre ministère, elle est génératrice d'inéquité/inégalité pour les contractuels car déjà le seul sujet des **prélèvements obligatoires creuse l'écart**. Ceux qui concernent les non titulaires sont supérieurs de 8 % à ceux des fonctionnaires. **8% en moins sur le salaire net pour un contractuel.**

La nouvelle proposition de l'administration est également moins favorable mais dans des limites moins importantes pour les groupes 3, 4, 5 : Durée de carrière allongée mais même indice de fin de carrière pour les groupes 3 et 5 – Durée de carrière allongée avec un indice sommital moindre pour le groupe 4.

Pour le groupe 3 il est à noter qu'une trentaine d'agents ont des indices compris entre 770 et 870. Compte tenu de l'évolution propre à ce groupe, 18 agents seront bloqués avant 6 ans et 12 le seront dans 10 ans environ.

Quant aux groupes 4 et 5 certains agents comme pour les autres groupes seront bloqués très rapidement.

Nous n'avons aujourd'hui aucun engagement ferme ni aucune garantie de l'administration du « comment » les agents non titulaires de ce Ministère seront « reclassés ou repyramidés dans ces nouveaux groupes ». Un simple état des lieux des indices détenus permet de voir que dans :

Le groupe 1 (350/560)

11 agents sont bloqués au même indice depuis plus de 8 ans dont 3 depuis plus de 12 ans dont 1 depuis 17 ans.

Le groupe 2 (385/705)

3 agents sont bloqués au même indice depuis 10 ans et plus dont 2 depuis plus de 15 ans dont 1 depuis plus de 20 ans.

Le groupe 3 (520/870)

14 agents sont bloqués au même indice depuis plus de 8 ans dont 7 depuis 10 ans et plus dont 4 depuis plus de 12 ans et 1 depuis 18 ans.

Le groupe 4 (620/1103)

7 agents sont bloqués au même indice depuis plus de 12 ans dont 1 depuis 19 ans. Etc.

Il est indispensable pour le reclassement qu'une partie de l'ancienneté des agents acquise au Ministère soit prise en compte afin de solder les trop fortes disparités.

Nous vous tiendrons informés des suites des réunions du 10 décembre puis de celle du CTPM du 18 décembre qui doit donner son avis sur le nouveau dispositif.

- **d'après des chiffres fournis par l'administration, chiffres qui d'après nous, ne couvrent pas la totalité des effectifs de la CCP ministérielle.**
-

Paris le, 9 décembre 2008